

Délibération N° 202605-04**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil**
Séance du 8 JUIN 2026**Nombre de membres**
En exercice : 14

L'an deux mil vingt-six, le huit-juin à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Présents : Michel BILLIET ; Christine BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; Bernard COMPTOUR ; Alexandra DA ROCHA ; Carine ETHEVE ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Géraldine ROCHETTE ; Claude VIALLE

Procuration(s) :

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Alexandra DA ROCHA

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Nomenclature	5-7 Intercommunalité	Rapporteur	Bernard COMTOUR
--------------	----------------------	------------	-----------------

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C ;
VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay ;
VU la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération du Puy-en-Velay n° DL CC2026 142 du 28/04/2026 fixant la composition de sa CLECT ;
Considérant que la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer le montant des charges transférés entre les communes membres et la Communauté d'Agglomération ;
Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la CLECT ;
Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Commune de LE MONTEIL ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de désigner en qualité de représentant titulaire de la Commune du MONTEIL au sein de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : **M. Bernard COMPTOUR, 1^{er} adjoint de la Commune de LE MONTEIL**

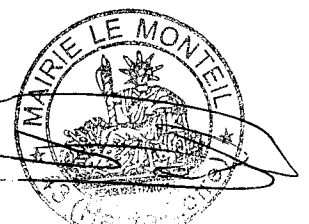
Article 2 : de désigner en qualité de représentant suppléant de la Commune du MONTEIL au sein de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : **Mme Dominique-Lise BLANDIN adjoint de la Commune de LE MONTEIL.**

Nombre de conseillers présents		14
Nombre de conseillers représentés		00
Nombre de suffrages exprimés		14
voix	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance
Alexandra DA ROCHA

Le Maire
Christophe PAL



La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de LE MONTEIL dans le délai de 2 mois à c/ de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois, à c/ de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (art. R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à c/ de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.